

N°22/DEC/260

## DÉCISION DU MAIRE

### DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ N°2022M13 DE SERVICES D'IMPRESSION

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU ensemble les documents de consultation des entreprises et l'avis d'appel public à la concurrence du 3 août 2022 ;

VU les candidatures et offres reçues ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 22 décembre 2022 ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT qu'à l'analyse des candidatures et offres reçues dans le cadre du marché n°2022M13 relatif aux services d'impression, il est apparu que les montants proposés sont supérieurs aux crédits alloués au budget de l'exercice en cours ; qu'il est nécessaire en conséquence de redéfinir les besoins techniques et financiers de la Ville, en tenant compte du budget alloué ; qu'en vertu de l'article R.2185-1 du code de la commande publique susvisé, l'acheteur peut, à tout moment, déclarer une procédure sans suite ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : La procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché n°2022M13 relatif aux services d'impression est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

**Article 2** : Une nouvelle procédure de mise en concurrence ne sera relancée qu'après redéfinition des besoins.

**Article 3** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 29 décembre 2022.

 Le Maire,  
Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 16 JAN. 2023  
Et de la publication le 16 JAN. 2023

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

---